

Sera la présente circulaire lue aux fidèles à l'office principal dimanche prochain, et je vous supplie de faire tout ce qui dépend de vous pour assurer le succès du projet indiqué dans cette lettre.

En vous souhaitant, à vous et aux fidèles confiés à vos soins, les grâces et les bénédictions du Très-Haut, je vous prie de me croire.

Votre fidèle et dévoué serviteur.

HERBERT CARDINAL VAUGHAN.

Chronique religieuse

L'*Univers* de Paris, dans son numéro du 16 février, reproduit en entier la *Sentence arbitrale* rendue par Mgr l'archevêque de Québec dans la fameuse difficulté entre Patrons et Ouvriers de l'industrie de la chaussure et le fait précéder des remarques suivantes :

UN CONFLIT INDUSTRIEL

ET UNE SENTENCE EPISCOPALE

Il y a quelques mois un conflit s'est élevé au Canada entre les Patrons et les Ouvriers de l'industrie du cuir. Plus sages et mieux inspirés que leurs collègues d'Europe, ces industriels s'adressèrent à Mgr l'archevêque de Québec pour lui demander de résoudre leur litige. Le prélat accepta avec empressement cette proposition, et se mit à l'œuvre avec la sagesse, la charité et l'esprit de justice qui caractérise les œuvres de l'Eglise. Pour se guider, il avait les principes si admirablement formulés par l'encyclique *Rerum novarum*. C'est en se conformant aux règles et aux directions données par Léon XIII, que Mgr Bégin, archevêque de Québec, a formulé la sentence arbitrale que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs.

L'effet produit a été excellent. Patrons et Ouvriers — protestants et catholiques — sont satisfaits de cette sentence et vont s'y conformer. Qu'il est regrettable qu'une semblable pratique ne puisse pas s'établir parmi nous ! Dans les conflits inévitables entre Patrons et Ouvriers, tous auraient le plus grand intérêt à recourir ainsi à l'intervention désintéressée, éclairée et charitable de l'épiscopat. Mais cela ne ferait pas l'affaire des meneurs